

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2017 N°34 18 JUILLET 2017

- Décision du 17 juillet 2047 portant délégation de signature en matière d'hygiène et sécurité (personnels), hygiène et sécurité (chantiers), mesures temporaires et chômages

P 2

Direction territoriale du Nord-Pas-de-Calais

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sûreté Défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

DECISION DU 17 juillet 2017 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

EN MATIERE D'HYGIENE ET SECURITE (personnels), HYGIENE ET SECURITE (chantiers), MESURES TEMPORAIRES ET CHOMAGES DIRECTION TERRITORIALE DU NORD-PAS-DE-CALAIS

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 4121-1 et suivants, et les articles R. 4212-1 et suivants,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée en dernier lieu le 25 juin 2015, portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France, Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 5 mai 2017 de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de signature à M. Benoît Rochet, directeur territorial Nord-Pas-de-Calais, en matière d'hygiène et de sécurité du personnel,

Vu la décision du 5 mai 2017 de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de signature à M. Benoît Rochet, directeur territorial Nord-Pas-de-Calais, en matière d'hygiène et de sécurité (chantiers),

Vu la décision du 5 mai 2017 de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de signature à M. Benoît Rochet, directeur territorial Nord-Pas-de-Calais, en matière de mesures temporaires,

Vu la décision du 5 mai 2017 de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de signature à M. Benoît Rochet, directeur territorial Nord-Pas-de-Calais, en matière de chômages,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Les annexes 1 des délégations en matière d'hygiène et de sécurité personnel et hygiène et sécurité chantiers du 5 mai 2017 susvisées sont modifiées comme suit :

- les mots « Jean-Michel ROPITAL » sont remplacés par « Régis WALLYN ».

Article 2

Les articles 1 des délégations en matière de mesures temporaires et de chômages du 5 mai 2017 susvisées sont modifiés comme suit :

- les mots « Jean-Michel ROPITAL » sont remplacés par « Régis WALLYN ».

Article 3

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 17 juillet 2017

Le directeur général

Thierry GUIMBAUD